



DECISIONS DU CONSEIL COMMUNAL

La Municipalité de la commune de Champagne,

agissant en vertu de la loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP),
porte à la connaissance des électeurs que, dans sa séance du 29 juin 2023,
le Conseil communal a adopté les préavis municipaux suivants :

- Préavis municipal n° 31 (23) : Demande d'adoption des comptes 2022
Entente intercommunale de la STEP de Champagne
Champagne, Grandson (hameau de Bru), Mauborget, Tévenon
- Préavis municipal n° 32 (23) : Demande d'adoption du rapport de gestion de la Municipalité
pour l'année 2022
- Préavis municipal n° 33 (23) : Demande d'adoption des comptes 2022
Commune de Champagne
- Préavis municipal n° 34 (23) : La modification des buts de l'Association intercommunale en
matière de défense incendie et secours de la région du Nord
vaudois
- Préavis municipal n° 35 (23) : Demande d'adoption d'un crédit pour des travaux d'ouvertures
dans le mur de la Vidéride, en vue de la réalisation
d'aménagements en faveur de la mobilité
- Préavis municipal n° 36 (23) : Demande d'adoption d'un crédit pour le mandat d'étude n°2
en vue de la procédure d'autorisation et les appels d'offre
du campus scolaire et sportif de Derrière Ville

Les électeurs peuvent consulter cette décision au bureau du greffe municipal.

Cette décision est susceptible de référendum dans les 10 jours qui suivent le présent affichage (articles 107 à 111 LEDP).

Champagne, le 30 juin 2023



Commune de
Champagne

Greffe municipal
Rue du Village 1
1424 Champagne

024 436 04 20
champagne@champagne.ch
www.champagne.ch

LA MUNICIPALITE